

## PROJET EDUCATIF

Comme toutes les institutions scolaires de la Communauté française de Belgique, l'Institut Saint-Vincent de Paul poursuit simultanément et sans hiérarchie les objectifs généraux définis à l'article 6 du Décret du 24 juillet 1997 et qui étaient déjà énoncés, sous une autre forme, par le document COGEC, à savoir :

1. promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
2. amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
3. préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
4. assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Cette tâche est commune à l'ensemble de la Communauté scolaire. Chacun y contribue selon les responsabilités et les compétences qui lui sont propres. Les élèves sont appelés à devenir progressivement les acteurs de leur formation et des citoyens. Les parents assument leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants. Le pouvoir organisateur est responsable vis-à-vis de la Communauté scolaire et de la société de la promotion de ces objectifs ; il en fournit les moyens. La direction, avec l'aide du personnel administratif, gère jour après jour les ressources humaines et matérielles de l'école. Quant aux enseignants et aux éducateurs, ils apportent leurs savoirs et leurs savoir-faire dans la maîtrise des apprentissages et dans la pratique quotidienne de la vie commune.

Conformément à son offre d'enseignement, l'Institut attend de l'ensemble des équipes pédagogiques :

1. qu'elles soient ouvertes aux expériences pédagogiques, à la formation permanente et à la créativité ;
2. qu'elles organisent la collaboration entre l'école et les parents, en suscitant les contacts, de manière à les impliquer dans la formation, à maintenir les valeurs familiales et l'autorité naturelle des parents, des éducateurs et des responsables

La relation pédagogique s'enracine dans la Foi chrétienne et s'éclaire à la lumière de l'Évangile. Elle trouve sa référence essentielle dans la personne de Jésus-Christ.

A ce titre, l'école promeut les valeurs évangéliques, qui sont aussi le bien commun de l'humanité, telles que le respect de l'autre, la confiance dans les possibilités de chacun, l'attention particulière aux plus démunis, la solidarité responsable, le sens du pardon, le don de soi, l'intériorité et la créativité.

Elle traduit quotidiennement sa Foi dans la manière d'enseigner, d'organiser la vie scolaire, de vivre les relations entre les personnes, dans la confiance qu'elle met dans l'évolution de chacun de ses membres. Le cours de religion contribue au premier chef à cette tâche et, selon les occasions et le cheminement de chacun, l'école offre des moments de recueillement et d'expérience spirituelle, de célébration et de partage.

L'école accueille volontiers ceux qui se présentent à elle et qui acceptent loyalement son projet spécifique et les règles de vie qui en découlent. Elle leur offre la liberté de construire leur identité propre en relation avec Jésus-Christ. Mais elle respecte leur liberté de conscience et s'interdit toute manipulation ou violence morale.

Chacun contribue de bonne foi à cette mission, selon sa fonction et son cheminement personnel.